

Rapport accompagnant le compte administratif 2023

1. Organisme gestionnaire

Nom de l'établissement : SOS Femmes Accueil (CHRS)
 Adresse : 2 rue Saint-John Perse, BP 70095
 52103 Saint-Dizier cedex
 Tél. : 03.25.06.50.70
 Fax : 03.25.06.50.12
 Email : direction@sosfemmes.com
 Président : David VASSEUR
 Nom du directeur : Yves LAMBERT-DELETTRE
 Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : .. Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur
 (conformément à l'article 11 des statuts)

2. Activité

| ACTIVITE | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Capacité autorisée | 40 | 40 | 40 | 40 | 40 |
| Nombre de journées d'ouverture | 365 | 366 | 365 | 365 | 365 |
| Nombre théorique de journées | 14.600 | 14.640 | 14.600 | 14.600 | 14.600 |
| Nombre réel de journées | 13.352 | 13.139 | 12.271 | 12.851 | 13.229 |
| Taux d'occupation réel en % | 91,45 % | 89,75 % | 84,05 % | 88,02 % | 90,61 % |

AVERTISSEMENT

Le CHRS SOS Femmes Accueil gère plus ou moins 6 places d'urgence depuis 2006 : jusqu'en 2015, deux places d'urgence pérennes, à l'année ; quatre en période hivernale. Ces places étaient financées par subventions. En août 2015, quatre places ont été alors financées par la DGF, puis six pour l'année 2016.

Matériellement, ces places ne sont pas distinguables au sein du CHRS et, concrètement, elles bénéficient des mêmes prestations : accompagnement social, soins, nourriture, etc. Cette façon de fonctionner a l'énorme avantage historique de permettre au centre d'hébergement de s'adapter à la taille des ménages accueillis. Ainsi, l'accueil d'une personne seule ne suppose pas les mêmes conditions que celui d'une femme accompagnée d'un enfant en bas âge ou de deux adolescents : dans le premier cas, une chambre à un lit suffit ; dans le second, une des cinq chambres qui sont plus grandes que les autres au sein du CHRS, équipée d'un lit adulte et de couchages adaptés à la taille des enfants, permet l'accueil dans de bonnes conditions ; dans le troisième cas, deux chambres sinon trois doivent être mobilisées. Cette souplesse de fonctionnement a toujours permis de répondre favorablement aux besoins. (Actuellement, l'établissement dispose de 32 chambres et de 42 lits adultes, de 10 lits enfants à barreaux, de 2 lits demi-âge et de 8 lits d'appoint, soit une capacité de 62.)

3. Résultat

Le résultat comptable de l'exercice 2023 pour le CHRS s'élève à +2.980,70 €.

4. Faits notables et commentaires

A. Concernant les charges

Les charges de 2023 sont globalement en augmentation de 56.009,12 € par rapport au budget exécutoire.

Compte tenu d'un groupe I des charges en retrait de -9,92 % conséquent d'un taux d'occupation à 90,61 %, cette augmentation globale est due d'une part à des événements imprévisibles au groupe II (+4,76 %) et d'autre part à la question des investissements au groupe III (+ 33,26 %) cependant que les produits, en augmentation de 6,94 % compensent cette hausse, conduisant au résultat excédentaire.

Groupe I (exploitation courante)

Le groupe est en baisse de -9.435 € par rapport au budget exécutoire : le compte d'achats non stockés (606) est en retrait significatif de -8.862 € (-10,14 %) et cette baisse est conséquente du taux d'occupation en 2023, soit 90,61 %.

Par ailleurs, le compte 625 « Déplacements, missions, réceptions » baisse de -43,18 %.

On notera que le poste alimentation (denrées fraîches, notamment pain, légumes, viande, acquises en complément de celles fournies par la Banque Alimentaire) est en dépassement de +4,38 %, ce qui ne représente que le somme de 270 €, non significative.

De façon générale, les postes d'électricité (-37,50 %) et chauffage (-10,13 %) combinent deux facteurs : taux d'occupation inférieur aux prévisions et hiver doux. Pour rappel, le chauffage est géré par le propriétaire des locaux, l'OPH de Saint-Dizier, et les coûts varient comme on le sait avec celui des énergies et les aléas climatiques.

Certains choix de gestion montrent leur intérêt, par exemple quant au parc automobile :

- le poste de carburant (60621) accuse une économie de 675 €, le compte 6251 « Déplacements du personnel » montre également une économie de 566 € par rapport au budget exécutoire.

Groupe II (personnel)

Par rapport au montant autorisé, ce poste est en augmentation de +30.973 €, soit +4,76 %.

Cet écart ne témoigne pas d'une moins bonne maîtrise des dépenses de personnel mais de deux événements imprévus :

- 1) Le licenciement pour inaptitude d'un salarié ouvrier d'entretien, par ailleurs fort apprécié, sur une décision de la médecine du travail. Coût : 4.253 € ;
- 2) Le licenciement d'une salariée cadre, cheffe de service, après 180 jours d'absence continue afin de pourvoir à son remplacement définitif. Coût : 27.475 €. Compte tenu du caractère sensible du poste, la direction de la DDETSPP a été informée au fur et à mesure des difficultés rencontrées avec cette salariée qui, à ce jour, n'a exercé aucun recours.

On notera que ces deux licenciements, soit 31.729 €, est sensiblement équivalent au dépassement des prévisions, soit 30.973 €.

Pour le détail, on relèvera aussi que l'hôpital général ayant renoncé à mettre à disposition une infirmière en 2018, celle-ci a été recrutée en direct en avril 2018, son salaire étant pris en charge par l'ARS dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Aussi, la valeur de son salaire a-t-elle disparu aussi du compte 621 « Personnel extérieur à l'établissement » pour être logiquement portée au compte 64 des charges de personnel. (Quant au groupe II pris dans son ensemble, cela ne change rien.)

Groupe III (structure)

Ce groupe est en augmentation significative de +34.471 €, soit +33,26 %.

En ce qui concerne les fonds pour investissement dévolus fin 2021 et les crédits 2022 non reconductibles destinés à la laverie du CHRS, on trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des engagements pour 2022 et 2023 :

| Objet | Lieu | Entreprise | Montant | Taux | Amortiss. |
|--|---------------------|-----------------------|------------------|------|-----------|
| Implantation borne de recharge 2 véhicules électriques | Parking Vosges CHRS | EGBI | 13 110,00 | 0,10 | 1 311,00 |
| Réfection cage d'escalier | CHRS | SPN Polysol | 7 333,68 | 0,10 | 733,37 |
| Aménagement salle d'activités en 2 bureaux dont un d'accueil | CHRS | SPN Polysol | 4 811,28 | 0,10 | 481,13 |
| Travaux électriques / aménagement salle d'activités en 2 bureaux | CHRS | EGBI | 1 368,48 | 0,10 | 136,85 |
| Ventouses portes logement (10) | CHRS | EGBI | 5 400,00 | 0,10 | 540,00 |
| Remplacement téléphones 7 logements CHRS | CHRS | SAS Alphatelecom | 958,80 | 0,20 | 191,76 |
| 5 lits sommier métalliques CHRS | CHRS | Manutan collectivités | 1 373,70 | 0,10 | 137,37 |
| 5 matelas norme anti-feu CHRS | CHRS | Manutan collectivités | 740,88 | 0,25 | 185,22 |
| 2 dressings 3 portes CHRS garderie | CHRS | Maisons du Monde | 1 398,00 | 0,10 | 139,80 |
| Dispositif de désinfection Nocospray | Maisons Relais | DS Hygiène | 2 820,00 | 0,20 | 564,00 |
| 5 coffres à jouets | CHRS | Maisons du Monde | 609,94 | 0,25 | 152,49 |
| TOTAL 2022 | | | 39 924,76 | | |
| Dacia Spring électrique | CHRS | Renault SD | 16 409,00 | 0,20 | 3 281,80 |
| Ventouses portes logement (2) | CHRS | EGBI | 852,00 | 0,10 | 85,20 |
| Coffres à jouets logements CHRS (11) | CHRS | Maisons du Monde | 1 329,88 | 0,25 | 332,47 |

| | | | | | |
|--|---------------|--------------------|-------------------|------|------------------|
| 32 armoires alimentation CHRS | CHRS | But | 6 399,68 | 0,10 | 639,97 |
| Rénovation laverie CHRS | CHRS | SEM | 37 224,00 | 0,20 | 7 444,80 |
| 5 lots 16 dalles 50*50 cm extérieur | CHRS | OOGarden | 863,60 | 0,20 | 172,72 |
| 3 canapés en palette (2 hall, 1 extérieur) | CHRS | ARIT-Ebe Joinville | 320,00 | 0,10 | 32,00 |
| 3 défibrillateurs | 1 CHRS / 2 MR | Fiducial | 6 935,76 | 0,10 | 693,58 |
| Caméras + enregistreur | CHRS | Alphanetinfo | 2 874,00 | 0,20 | 574,80 |
| 15 salons résine CHRS + HUD + HUFVV | CHRS | | 2 394,20 | 0,50 | 1 197,10 |
| Mise en conformité électricité | CHRS | EGBI | 704,00 | 0,10 | 70,40 |
| Réfrigérateur | HUD | BUT | 199,99 | 0,33 | 66,00 |
| Table électrique | HUD | Boulangier | 163,00 | 0,33 | 53,79 |
| Four Brandt (169,99) | HUD | Boulangier | 166,13 | 0,33 | 54,82 |
| TOTAL 2023 | | | 76 835,24 | | |
| TOTAL | | | 116 760,00 | | 19 272,42 |
| SOLDE | | | 0,00 | | |

Le montant des amortissements n'était ainsi pas prévu au budget initial, ceux-ci sont de toute façon compensés par le compte 777 *Virement en résultat subv. investiss.*

La somme de 1.734 € apparaissant au compte 6871 *Dot. aux amort. except. des immobilisations* est conséquente de sorties d'immobilisations avant la fin des amortissements, par exemple une machine à laver ne fonctionnant plus ou un meuble cassé : en vue du CPOM, nous avons réalisé un inventaire précis et complet de sorte que la liste de nos immobilisations soit fidèle à la réalité.

Pour finir, il a été convenu que les crédits non reconductibles obtenus en vue de réaliser des investissements de literie soient portés en fonds dédiés, soit 20.000 € apparaissant au compte 6994 *Engagements à réaliser sur subventions.*

Aussi, le dépassement de ce groupe est-il justifié en fait par des dépenses en réalité contractuelles.

B. Concernant les produits

Les produits de 2023 sont supérieurs de +58.989 € par rapport au budget exécutoire, soit une augmentation de +6,94 %.

Groupe I (tarification)

Ce groupe accuse une hausse de 3,10 % correspondant à la somme de 1 000 € demandée au Conseil Départemental mais non attribuée (52.000 € versés pour 53.000 demandés) et celle de 20.000 € de crédits non reconductibles visant à financer des investissements en literie.

Groupe II (exploitation)

Ce groupe enregistre une augmentation de +5,73 %, soit +13.362 € par rapport aux prévisions.

Le compte 74 (subventions) est inférieure de 4.417 € par rapport au budget exécutoire. Cette baisse résulte d'une erreur initiale : en effet, la subvention ARS finançant le salaire de l'infirmière avait été portée intégralement alors qu'en fait elle se répartit entre CHRS et Maisons Relais. La somme portée dans le compte de résultat est ainsi normale.

Le compte 75 (autres produits de gestion courante) accuse une augmentation de 23 482 €, soit +11,00 % par rapport aux prévisions :

- les frais d'hébergement facturés aux autres conseils départementaux que la Haute-Marne (758110) sont en augmentation de 52,15 %, soit une recette supplémentaire de 35.362 € ;
- cette recette supplémentaire vient utilement compenser la perte au compte 7556 Quote-part de services gérés en commun qui s'élève à 13.044 €, soit une baisse de -17,42 % par rapport aux prévisions.
- les indemnités de sécurité sociale (758311) apparaissent comme non perçues : une modification des règles comptables qui imposent de prendre en compte la subrogation en paie, ce qui solde de fait le compte 758311, les intègre désormais directement au compte 65, il conviendra de modifier la façon de faire à l'avenir car, sans cela, cette recette est de fait fictive.
- les participations versées par les résidentes (frais d'hébergement, compte 758120) sont en hausse de +1.346 €, soit +7,77 % : ce fait remarquable, eu égard au taux d'occupation qui plus est, est dû à deux facteurs :
 - o une procédure stricte de recouvrement confiée à la comptabilité et supervisée par la direction en cas de difficultés ;
 - o et la mise en place d'un terminal de règlement par carte bancaire qui facilite énormément les paiements et est au reste le seul moyen possible pour les bénéficiaires d'une carte ADA délivrée par l'OFII de payer leurs frais d'hébergement (cette carte ne permet aucun retrait d'argent liquide).
- **on notera en parallèle que les pertes sur les créances irrécouvrables (compte 654) s'élèvent à 420 €, somme particulièrement basse qui témoigne de l'excellence du recouvrement des frais d'hébergement.**

Groupe III (produits financiers et produits non encaissables)

Ce groupe est en dépassement de +26.627 € par rapport au budget exécutoire, soit une hausse de + 663,36 %. Celle-ci est due aux opérations suivantes :

- 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice : 19.541 €. Voir tableau de suivi ci-après :

| ANNEE | DETAILS | MONTANT SUBVENTION | MONTANT ACHAT | CUMUL AMORTI | 2023 |
|--------------|-------------------------|--------------------|---------------|--------------|------------------|
| 2017 | Monte personne | 20 000,00 | 14 000,00 | 14 000,00 | 1 400,00 |
| 2020 | Travaux douches 7 appts | 11 544,10 | 16 280,00 | 11 544,10 | 1 154,41 |
| 2022 | Subv HUD | 101 760,00 | 39 924,76 | 100 449,26 | 10 364,69 |
| 2023 | Subv laverie | 15 000,00 | 37 224,00 | 15 000,00 | 2 025,00 |
| 2023 | Subv télémedecine | 12 084,00 | 12 084,00 | 12 084,00 | 597,49 |
| TOTAL | | | | | 15 541,59 |

+ bonus écologique véhicule Sping 4.000 € soit 19.541 €

- 7815 Reprises sur provisions pour charges : 9.606 € correspondant, d'une part, à la reprise d'une provision de 7.029 € qui avait été constituée en 2022 en prévision de la revalorisation des salaires prévues en 2023, d'autre part à la reprise de la provision retraite (2.577 €) qui avait été constituée pour la cheffe de service licenciée, provision devenue sans objet.

C. Concernant la politique salariale (recrutement et rémunérations)

Les salaires et leur progression sont fondés sur l'application stricte de la convention collective.

Rien d'autre n'est à signaler que ce qui a été indiqué pour le groupe II des charges. Aucune promotion.

5. Détermination et affectation du résultat

| | |
|------------------------------|------------|
| Total classe 6 | 905.935,40 |
| Total classe 7 | 908.916,10 |
| Résultat comptable | 2.980,70 |
| Résultat antérieur incorporé | |
| Résultat à affecter | 2.980,70 |

Demande d'affectation : réserve de compensation des déficits (compte 10686)

